



Fonds alternatif fondateurs Venator

RAPPORT SEMESTRIEL DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

30 juin 2022

Le présent Rapport semestriel de la direction sur le rendement du Fonds contient des faits saillants financiers, mais non les états financiers semestriels complets du Fonds de placement. Vous pouvez obtenir sans frais, un exemplaire des états financiers semestriels, sur demande, en communiquant directement avec Venator Capital Management Ltd., par téléphone au 416-934-7994, par la poste en écrivant à Venator Capital Management Ltd., 2 Bloor Street West, Suite 901, Toronto, Ontario, M4W 3E2, par courriel au info@venator.ca, ou en se rendant sur notre site Web au www.venator.ca/resources ou sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com.

Les porteurs de parts peuvent également nous contacter par l'un des moyens susmentionnés ou visiter notre site Web afin d'obtenir, sans frais, un exemplaire du rapport financier intermédiaire, des politiques et procédures de vote par procuration du Fonds, du dossier de divulgation des votes par procuration et de la présentation d'informations trimestrielles relatives au Fonds.

Ce rapport semestriel de la direction sur le rendement du Fonds représente l'opinion de la direction sur les facteurs et les développements significatifs qui influent sur le rendement et les perspectives du Fonds de placement jusqu'au 30 juin 2022.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le prospectus simplifié du Fonds, l'aperçu du Fonds et les états financiers semestriels non audités au 30 juin 2022.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Il est possible que le présent rapport renferme des déclarations prospectives visant le Fonds, ses stratégies ainsi que son rendement et sa situation prévus. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés qui sont de nature prévisionnelle, qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, ou qui comprennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « estimer », ainsi que les formes négatives de ces expressions et d'autres semblables.

Par ailleurs, toute déclaration à l'égard du rendement, des stratégies ou des perspectives futurs du Fonds et des mesures futures qu'il pourrait prendre constitue également une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prévisions et des projections courantes à l'égard d'événements futurs et sont, de par leur nature, assujetties, entre autres, à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses concernant le Fonds, et à des facteurs économiques.

Les déclarations prospectives ne garantissent pas le rendement futur. En fait, les événements et les résultats réels pourraient s'avérer sensiblement différents de ceux énoncés ou sous-entendus dans toute déclaration prospective du Fonds. Toutes sortes de facteurs importants peuvent contribuer à ces écarts, parmi lesquels les conditions générales économiques, politiques et des marchés, les taux d'intérêt et de change, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications sur le plan de la réglementation gouvernementale, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues, et les catastrophes.

Veuillez prendre note que la liste des facteurs importants précités n'est pas exhaustive. Nous vous incitons à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres, avant de prendre toute décision de placement et nous vous prions instamment de ne pas vous fier indûment aux déclarations prospectives. L'information prospective qui figure dans le présent rapport est valable uniquement à la date du présent rapport. De plus, soyez conscient du fait que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Fonds alternatif fondateurs Venator

Analyse par la direction du rendement du Fonds

Cette analyse par la direction du rendement du Fonds présente les opinions de l'équipe de gestion du portefeuille du Fonds sur les facteurs et les événements importants qui ont influé sur le rendement et les perspectives du Fonds.

Vous êtes prié de lire la mise en garde concernant les déclarations prospectives à la page précédente.

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à procurer une plus-value du capital à long terme au moyen d'une sélection de titres fondamentaux en prenant des positions de placement acheteurs et vendeurs sur des actions, des titres de créance et des dérivés et en usant de stratégie dans la négociation.

Le gestionnaire prévoit se concentrer notamment sur les positions acheteurs dans les secteurs généraux suivants : i) émetteurs qui ne font pas l'objet d'un suivi serré des milieux financiers et dont les titres se négocient à des ratios cours/bénéfice, cours/chiffre d'affaires ou cours/flux de trésorerie qui ne reflètent pas le taux de croissance réel de leurs bénéfices ou de leurs flux de trésorerie; ii) émetteurs dont les ratios de rentabilité sont bien inférieurs à leur potentiel et qui se sont dotés d'un plan d'amélioration de la rentabilité ou prévoient le faire bientôt; iii) émetteurs ayant affiché dans le passé une exploitation rentable et de solides bilans et dont les titres se négocient à des cours inférieurs à leur valeur intrinsèque ou à leur juste valeur; iv) titres de sociétés engagées dans une restructuration, une fusion-acquisition ou une scission; v) titres de sociétés en difficulté ou en faillite; vi) instruments à rendement élevé; et vii) dérivés d'options.

Dans sa sélection des candidats à la vente à découvert, le gestionnaire cherchera à réduire le facteur bêta du portefeuille. Pour cela il s'intéressera notamment, parmi les composantes des indices, aux sociétés dont les activités ou le secteur se détériorent, aux sociétés endettées ou pauvres en trésorerie, à celles qui doivent engager des dépenses d'investissement excédant leurs capacités internes de générer de la trésorerie, ou encore à celles dont les titres se négocient à des cours supérieurs à leur valeur intrinsèque ou à leur juste valeur. Certaines ventes à découvert peuvent être conclues uniquement pour couvrir une exposition au risque de marché ou au risque de change. Il peut s'agir de titres d'émetteurs emprunteurs de devises, de titres indiciaires ou de titres à forte capitalisation qui servent de baromètre pour les secteurs dont le gestionnaire veut réduire la part globale ou la part nette par rapport au marché.

Le gestionnaire peut à l'occasion s'engager dans des situations spéciales et participer à des opérations de marché telles que les placements privés, les premiers appels publics à l'épargne, les émissions d'actions ou titres de créance convertibles, les restructurations, les fusions, les acquisitions et les scissions partielles d'entreprises, de même que les prises de contrôle hostiles et les faillites.

L'objectif de placement fondamental du Fonds ne sera pas modifié sans le consentement d'une majorité des porteurs de parts avec droit de vote du Fonds.

Dispenses de l'application du Règlement 81-102

Le Fonds est soumis à certaines restrictions et pratiques énoncées dans la législation sur les valeurs mobilières, y compris dans le Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 »). Ces

restrictions visent notamment à faire en sorte que les placements des organismes de placement collectif soient diversifiés et relativement liquides et que les organismes de placement collectifs soient gérés de façon convenable. Nous avons l'intention de gérer le Fonds conformément à ces restrictions et à ces pratiques en matière de placement ou d'obtenir une dispense auprès des autorités en valeurs mobilières avant de les modifier d'une quelconque manière. Le texte qui suit présente une description des dispenses que le Fonds a obtenues relativement aux exigences du Règlement 81-102 ou une description de l'activité d'investissement générale.

Le Fonds a obtenu les dispenses suivantes à l'égard du Règlement 81-102 :

- des dispositions suivantes (la « limite totale d'emprunt ») du Règlement 81-102 afin de permettre au Fonds d'emprunter jusqu'à concurrence de 100 % de sa valeur liquidative aux termes de la stratégie de couverture du change en espèces (terme défini ci-après)
 - le sous-paragraphe 2.6(2)c) du Règlement 81-102, qui prévoit qu'un OPC alternatif peut emprunter des fonds ou constituer une sûreté sur les éléments d'actif de son portefeuille si la valeur des fonds empruntés, ajoutée à l'encours total des emprunts du Fonds, n'excède pas 50 % de la valeur liquidative de celui-ci;
 - l'article 2.6.2 du Règlement 81-102, qui interdit à un OPC alternatif d'emprunter des fonds ou de vendre des titres à découvert si, immédiatement après une telle opération, la valeur totale des fonds empruntés combinée à la valeur marchande des titres vendus à découvert par le Fonds excéderait 50 % de la valeur liquidative de celui-ci (collectivement, la « dispense liée à la stratégie de couverture du change en espèces »).
- les dispositions suivantes du Règlement 81-102 (la « limite totale liée aux emprunts et aux ventes à découvert ») afin de permettre au Fonds d'emprunter des fonds et de vendre des titres à découvert aux termes des stratégies d'effet de levier (terme défini ci-après), pourvu que, immédiatement après une telle opération, la valeur totale des fonds empruntés, combinée à la valeur marchande totale des titres vendus à découvert par le Fonds, n'excède pas 100 % de la valeur liquidative de celui-ci :
 - le sous-paragraphe 2.6(2)c) du Règlement 81-102;
 - le sous-paragraphe 2.6.1(1)c)v) du Règlement 81-102, qui interdit à un OPC alternatif de vendre un titre à découvert, si, au moment de l'opération, la valeur marchande totale des titres vendus à découvert par le Fonds excède 50 % de sa valeur liquidative (la « limite liée à la vente à découvert »);
 - l'article 2.6.2 du Règlement 81-102 (ensemble, la « dispense liée aux stratégies d'effet de levier »);
- du paragraphe 9.3(1), afin de permettre au Fonds de traiter hebdomadairement les ordres d'achat relatifs à ses parts de la façon décrite dans le prospectus simplifié et dans les aperçus du Fonds, à la valeur liquidative par part de leur série établie à la dernière date d'évaluation de la période hebdomadaire où l'ordre d'achat correspondant à ces parts est reçu (la « fréquence de traitement des achats »); et
- du paragraphe 10.3(1), afin de permettre au Fonds de traiter les ordres de rachat relatifs à ses parts de la façon décrite dans le prospectus simplifié et dans les aperçus du Fonds avec un préavis écrit d'au moins cinq jours ouvrables, sur une base hebdomadaire,

Fonds alternatif fondateurs Venator

le rachat de ces parts à la valeur liquidative par part de leur série établie à la dernière date d'évaluation de chaque période hebdomadaire où l'ordre de rachat de ces parts est traité (la « fréquence de traitement des rachats »).

Risque

Les risques liés à l'investissement dans le Fonds demeurent ceux qui sont décrits dans le prospectus simplifié. Le Fonds convient aux investisseurs qui recherchent un portefeuille diversifié de positions acheteurs et vendeurs sur des actions, des titres de créance et des dérivés destinés à être détenus dans un portefeuille. Le Fonds est une solution de rechange aux fonds à revenu fixe classiques et il convient aux investisseurs ayant une tolérance moyenne au risque et dont l'horizon de placement se situe à moyen ou à long terme.

Résultats d'exploitation

Le rapport de la direction sur le rendement du Fonds présente les opinions de l'équipe de gestion du portefeuille sur les facteurs et les événements importants qui ont influé sur le rendement et les perspectives du Fonds. Vous êtes prié de lire la mise en garde concernant les déclarations prospectives à la page précédente.

Les parts de série A1 du Fonds alternatif fondateurs Venator ont affiché un rendement de -40,6 % pour la période de six mois close le 30 juin 2022 (la « période considérée »), contre -16,9 % pour l'indice de référence du Fonds. L'indice de référence du Fonds comprend une pondération de 25 % dans l'indice de rendement total S&P 500, une pondération de 25 % dans l'indice de rendement total S&P/TSX, une pondération de 25 % dans l'indice de rendement total Russell 2000 et une pondération de 25 % dans l'indice de rendement total S&P/TSX petite capitalisation.

Revue des marchés

Au cours de la période considérée, les économies canadienne et américaine ont vu la croissance s'aplanir partout en Amérique du Nord, les marchés s'étant inquiétés de la possibilité que l'inflation provoque une récession. L'activité économique a ralenti dans de grands pans de l'économie. Les cours des actions ont de façon générale baissé, pendant que la Réserve fédérale américaine (la Fed) augmentait les taux au moment où l'économie et l'inflation rebondissaient.

Évolution récente de la situation

Les pressions inflationnistes ont continué à s'intensifier, mais commencent à se stabiliser, et nous croyons que le cycle de resserrement de la Fed tire à sa fin. Nous estimons que les gouvernements fédéraux conserveront certaines mesures de relance à mesure que le monde continue de se remettre de la pandémie et que l'activité mondiale poursuit sa remontée vers un niveau « normal ». Le marché du travail devrait demeurer stable à mesure que l'activité économique mondiale se remet de la COVID.

Nous nous attendons à des périodes de volatilité, car la Fed demeure dans un cycle de resserrement et les risques géopolitiques perdurent. Toutefois, nous ne pensons pas que les banques centrales américaine et canadienne augmentent significativement les taux d'intérêt et nous nous attendons à ce qu'ils restent inférieurs à la moyenne historique sur 50 ans de 5,47 % (États-Unis) et à la moyenne sur 30 ans de 5,8 % (Canada). Nous estimons que les parts d'inflation actuelles découlent de goulets d'étranglement du côté de l'offre, lesquels devraient se résorber prochainement, à mesure que l'activité économique mondiale

reviendra à un rythme plus normal. En raison de la récente compression des évaluations, nous voyons des occasions notables là où le marché semble trop pessimiste eu égard au potentiel de croissance individuel des entreprises. Nous maintenons notre attention sur la recherche de placements exceptionnels sur les marchés d'actions dans lesquelles investir, qui se négocient à des valorisations relativement modestes compte tenu de notre vision future du potentiel de ces placements.

Opérations entre parties liées

Pour la période close le 30 juin 2022, Venator Capital Management Ltd. a été chargée des activités et des affaires courantes du Fonds, et à ce titre, elle a eu le droit de toucher une rémunération, comme il est indiqué aux rubriques « Frais de gestion » et « Rémunération au rendement », ci-après.

Frais de gestion

En contrepartie de la prestation de services de placement et de gestion, Venator Capital Management Ltd. perçoit des frais de gestion calculés et cumulés quotidiennement, selon un pourcentage de la valeur liquidative de la série de parts du Fonds majoré des taxes applicables, et ils sont payables le dernier jour de chaque mois civil. Pour la période close le 30 juin 2022, le Fonds a engagé 195 017 \$ en frais de gestion et en taxes applicables. Les frais de gestion, s'il en est, des parts de série I sont négociés directement avec l'investisseur.

Venator Capital Management Ltd. affecte ces frais de gestion au versement de commissions de souscription et de suivi à des courtiers inscrits au titre du placement de parts du Fonds, des conseils en gestion de placement et des frais d'administration en lien avec le rôle de gestionnaire de Venator.

Le tableau suivant présente les frais de gestion annuels et une ventilation des principaux services rendus pour chaque série, en pourcentage des frais de gestion :

| En pourcentage des frais de gestion | | | |
|-------------------------------------|--------------------------|----------------------------|--|
| Série de parts | Frais de gestion annuels | Rémunération des courtiers | Administration générale et conseils en placement |
| Série F | 1,00 % | 0,00 % | 100,00 % |
| Série A1 | 2,00 % | 50,00 % | 50,00 % |
| Série F1 | 1,00 % | 0,00 % | 100,00 % |

À noter : le Fonds n'a payé aucuns frais de gestion à l'égard des parts de série I du Fonds. Les porteurs de parts de série I versent directement des frais négociés à Venator Capital Management Ltd.

Avant juin 2021, le Fonds a investi dans des parts du Fonds fondateurs Venator (le « Fonds sous-jacent »). Les frais de gestion étaient payés par le Fonds sous-jacent.

Rémunération au rendement

Si le Fonds génère un profit net (déduction faite du paiement de tous les autres frais), le gestionnaire peut toucher à chaque date d'évaluation du rendement une rémunération au rendement pour chaque série de parts du Fonds fondée sur l'excédent de la valeur liquidative d'une part de chaque série à la date d'évaluation sur le sommet de la série.

Le « sommet » désigne la valeur liquidative la plus élevée d'une part de la série concernée à toute date d'évaluation du rendement, telle qu'elle est ajustée en fonction de toute distribution déclarée sur cette part entre la date de cette valeur liquidative et la dernière date d'évaluation

Fonds alternatif fondateurs Venator

de l'année civile précédente (la « valeur liquidative par part ajustée »). Le calcul de la valeur liquidative d'une part d'une série exclura donc l'effet de toute distribution sur les parts de cette série. On entend par date d'évaluation du rendement la dernière date d'évaluation de chaque année civile.

Dans toute période où la rémunération au rendement est payable et la valeur liquidative par part d'une série excède le sommet, les porteurs de parts de cette série auront droit, pour chaque part de cette série détenue, à 80 % de toute hausse de la valeur liquidative par part ajustée excédant le sommet. Le gestionnaire aura droit à 20 % de tout gain excédant le sommet.

La rémunération au rendement sera cumulée pour chaque série de parts quotidiennement et la rémunération au rendement ainsi cumulée sera payable au gestionnaire à la date d'évaluation du rendement. Le gestionnaire a le droit de recevoir une rémunération au rendement à l'égard des parts rachetées comme si la date de rachat était une date d'évaluation du rendement, ladite rémunération au rendement devant être versée au plus tard le 10^e jour ouvrable suivant la date d'évaluation du rendement ou la date de rachat, selon le cas. La rémunération au rendement est assujettie aux taxes applicables, notamment la TVH.

Les investisseurs dans les parts de série I peuvent négocier une rémunération au rendement qui est différente de celle décrite ci-dessus, qui ne peut toutefois dépasser la rémunération au rendement payable au titre des parts des séries A ou F du Fonds.

Pour la période close le 30 juin 2022, le Fonds a cumulé zéro dollar en rémunération au rendement et en taxes applicables.

Autres transactions entre parties liées

Le gestionnaire, ses dirigeants et ses administrateurs investissent à l'occasion dans des parts du Fonds dans le cours normal des activités. Toutes les transactions entre parties liées engageant le gestionnaire sont fondées sur la valeur liquidative de chaque série de parts à la date de la transaction. Au 30 juin 2022, 759 626 parts étaient détenues par le gestionnaire et des porteurs de parts liés au gestionnaire, ce qui correspond à environ 31,9 % de la valeur liquidative du Fonds.

Comité d'examen indépendant

Venator a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») composé de trois membres indépendants aux termes du Règlement 81-107 (le « Règlement ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le CEI a pour mandat d'examiner les politiques et procédures écrites par le gestionnaire régissant les questions de conflits d'intérêts touchant les fonds gérés par Venator et de donner un avis en ce sens.

Le Fonds reçoit des directives permanentes (les « DP ») du CEI qui constituent une approbation écrite ou une recommandation du CEI autorisant le gestionnaire à appliquer toute mesure spécifique établie dans les DP de façon continue. Les DP permettent d'assurer que les mesures mises en œuvre par le gestionnaire sont conformes à la loi, au Règlement et aux politiques et procédures du gestionnaire dans le but de produire un résultat équitable et raisonnable pour le Fonds. Les DP présentent des mesures relatives notamment a) aux frais, b) à la répartition des placements, c) au choix du courtier et d) à l'évaluation du portefeuille. Le gestionnaire doit présenter au CEI un rapport écrit décrivant sommairement chaque cas où il a eu recours aux DP. Au cours de la période close le 30 juin 2022, le CEI n'a formulé aucune recommandation au gestionnaire.

Pour un complément d'information sur le CEI, veuillez consulter le prospectus simplifié et la notice annuelle du Fonds. En contrepartie des services fournis au Fonds, des honoraires sont versés aux membres et leurs dépenses leur sont remboursées.

Rendement passé

Comme le Fonds n'a pas distribué ses titres au moyen d'un prospectus simplifié pour une année civile complète, cette information n'est pas disponible.

Fonds alternatif fondateurs Venator

Faits saillants financiers

Le tableau qui suit présente les informations financières clés du Fonds, lesquelles vous aideront à comprendre le rendement financier du Fonds pour le semestre clos le 30 juin 2022 et pour les trois derniers exercices. Ces informations sont tirées des états financiers semestriels non audités du Fonds et de ses états financiers annuels audités.

Avant juin 2021, les activités d'investissement du Fonds étaient réalisées indirectement par la voie de son investissement dans le Venator Founders Fund (le « Fonds sous-jacent »). Les produits liés aux placements, calculés déduction faite des charges et des frais de gestion, étaient comptabilisés et payés au niveau du Fonds sous-jacent. Par conséquent, les produits et les charges inclus dans les tableaux ci-dessous pour l'exercice 2021 ne sont pas directement comparables aux mêmes éléments pour les exercices 2020 et 2019 et ont été fournis pour information seulement. Les données relatives au ratio des frais de gestion, au ratio des frais de négociation et au taux de rotation des titres en portefeuille ne sont pas présentées pour les périodes antérieures dans les tableaux pour cette raison.

| Série A | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
|---|-------|--------|--------|--------|
| Actif net par part du Fonds (note 1) | | | | |
| Actif net par part à l'ouverture de la période (\$) | 18,20 | 17,08 | 11,50 | 10,99 |
| Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation : | | | | |
| Total des produits (\$) | - | 0,03 | - | - |
| Total des charges (\$) | - | (0,59) | (0,03) | (0,02) |
| Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période (\$) | - | 8,74 | 0,85 | 0,15 |
| Profits latents (pertes latentes) pour la période (\$) | - | (7,06) | 4,18 | 0,36 |
| Total de l'augmentation (de la diminution) attribuable aux activités d'exploitation (\$) | - | 1,12 | 5,00 | 0,49 |
| Distributions aux porteurs de parts : | | | | |
| À partir du revenu de placement net (\$) | - | - | - | - |
| À partir des gains en capital (\$) | - | - | - | - |
| À partir des dividendes (\$) | - | - | - | - |
| Total des distributions annuelles aux porteurs de parts | - | - | - | - |
| Actif net par part à la fin de la période (\$) (note 2) | - | 18,20 | 17,08 | 11,50 |
| Ratios et données supplémentaires (note 3) | | | | |
| Total de la valeur liquidative (en milliers) | - | 19 515 | 18 203 | 14 922 |
| Nombre de parts en circulation (en milliers) | - | 1 072 | 1 065 | 1 298 |
| Ratio des frais de gestion (note 4) | - | s. o. | s. o. | s. o. |
| Valeur liquidative par part (\$) | - | 18,20 | 17,08 | 11,50 |

| Série A1 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
|---|--------|--------|------|------|
| Actif net par part du Fonds (note 1) | | | | |
| Actif net par part à l'ouverture de la période (\$) | 9,80 | - | | |
| Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation : | | | | |
| Total des produits (\$) | 0,03 | 0,02 | | |
| Total des charges (\$) | (0,14) | (0,19) | | |
| Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période (\$) | (2,00) | (0,21) | | |
| Profits latents (pertes latentes) pour la période (\$) | (1,85) | 0,47 | | |
| Total de l'augmentation (de la diminution) attribuable aux activités d'exploitation (\$) | (3,96) | 0,09 | | |
| Distributions aux porteurs de parts : | | | | |
| À partir du revenu de placement net (\$) | - | - | | |
| À partir des gains en capital (\$) | - | - | | |

Fonds alternatif fondateurs Venator

| | | |
|---|--------|-------|
| À partir des dividendes (\$) | - | - |
| Total des distributions annuelles aux porteurs de parts (\$) | - | - |
| Actif net par part à la fin de la période (\$) (note 2) | 5,85 | 9,80 |
| Ratios et données supplémentaires (note 3) | | |
| Total de la valeur liquidative (en milliers) (\$) | 10 303 | 547 |
| Nombre de parts en circulation (en milliers) | 1 770 | 56 |
| Ratio des frais de gestion (note 4) | 2,78 % | s. o. |
| Valeur liquidative par part (\$) | 5,82 | 9,80 |

| Série F | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
|---|--------|--------|--------|--------|
| Actif net par part du Fonds (note 1) | | | | |
| Actif net par part à l'ouverture de la période (\$) | 19,87 | 18,48 | 12,37 | 11,73 |
| Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation : | | | | |
| Total des produits (\$) | 0,06 | 0,04 | - | - |
| Total des charges (\$) | (0,19) | (0,53) | (0,03) | (0,02) |
| Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période (\$) | (4,06) | 8,57 | 0,70 | 0,16 |
| Profits latents (pertes latentes) pour la période (\$) | (3,73) | (6,74) | 3,16 | 0,51 |
| Total de l'augmentation (de la diminution) attribuable aux activités d'exploitation (\$) | (7,92) | 1,34 | 3,83 | 0,65 |
| Distributions aux porteurs de parts : | | | | |
| À partir du revenu de placement net (\$) | - | - | - | - |
| À partir des gains en capital (\$) | - | - | - | - |
| À partir des dividendes (\$) | - | - | - | - |
| Total des distributions annuelles aux porteurs de parts | - | - | - | - |
| Actif net par part à la fin de la période (\$) (note 2) | 11,87 | 19,87 | 18,48 | 12,37 |
| Ratios et données supplémentaires (note 3) | | | | |
| Total de la valeur liquidative (en milliers) (\$) | 2 410 | 5 461 | 4 807 | 8 973 |
| Nombre de parts en circulation (en milliers) | 203 | 275 | 260 | 726 |
| Ratio des frais de gestion (note 4) | 1,65 % | s. o. | s. o. | s. o. |
| Valeur liquidative par part (\$) | 11,87 | 19,87 | 18,48 | 12,37 |

| Série F1 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 |
|---|--------|--------|------|------|
| Actif net par part du Fonds (note 1) | | | | |
| Actif net par part à l'ouverture de la période (\$) | 9,79 | - | | |
| Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation : | | | | |
| Total des produits (\$) | 0,04 | 0,02 | | |
| Total des charges (\$) | (0,10) | (0,11) | | |
| Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période (\$) | (2,06) | 0,01 | | |
| Profits latents (pertes latentes) pour la période (\$) | (2,11) | (0,52) | | |
| Total de l'augmentation (de la diminution) attribuable aux activités d'exploitation (\$) | (4,23) | (0,60) | | |
| Distributions aux porteurs de parts : | | | | |
| À partir du revenu de placement net (\$) | - | - | | |
| À partir des gains en capital (\$) | - | - | | |
| À partir des dividendes (\$) | - | - | | |

Fonds alternatif fondateurs Venator

| | | |
|--|--------|-------|
| Total des distributions annuelles aux porteurs de parts | - | - |
| Actif net par part à la fin de la période (\$) (note 2) | 5,85 | 9,79 |
| Ratios et données supplémentaires (note 3) | | |
| Total de la valeur liquidative (en milliers) (\$) | 1 349 | 820 |
| Nombre de parts en circulation (en milliers) | 231 | 84 |
| Ratio des frais de gestion (note 4) | 1,75 % | s. o. |
| Valeur liquidative par part (\$) | 5,85 | 9,79 |

Faits saillants financiers (suite)

Notes

- L'actif net par part se calcule comme suit :
 - Ces renseignements proviennent des états financiers semestriels non audités du Fonds et de ses états financiers annuels audités.
 - L'actif net par part d'une série s'appuie sur le nombre de parts en circulation de cette série au moment considéré. L'augmentation (la diminution) provenant de l'exploitation par part d'une série s'appuie sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de la période.
 - Les distributions par part d'une série s'appuient sur le nombre de parts en circulation de cette série à la date de clôture des registres aux fins des distributions. Les distributions ont été réinvesties en parts additionnelles du Fonds.
 - Les faits saillants financiers n'ont pas pour objet de constituer le prolongement de l'actif net par part d'ouverture et de clôture.
- L'actif net est calculé conformément aux IFRS.
 - Le 1^{er} janvier 2022, les parts de série A ont été regroupées avec les parts de série A1.
- Ces informations sont présentées au 30 juin ou au 31 décembre de l'exercice indiqué.
- Le ratio des frais de gestion (le « RFG ») est établi d'après le total des charges payées par chacune des séries du Fonds, incluant les taxes applicables et excluant l'intérêt sur marge, les courtages et les autres coûts d'opérations de portefeuille, et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de chacune des séries du Fonds au cours de la période. Lorsqu'une série est établie au cours d'une période, le RFG est annualisé.

| Ratios du Fonds (séries A1, F, F1) | 2022 |
|--|-------------|
| Ratio des frais de négociation (note 5) | 1,63 % |
| Taux de rotation des titres en portefeuille (note 6) | 246,53 % |

- Le ratio des frais de négociation représente l'intérêt sur marge, les frais d'emprunt sur les placements vendus à découvert, le total des commissions et des autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds. Ce ratio est calculé pour l'ensemble du Fonds et s'applique à toutes les séries du Fonds.
- Le taux de rotation du portefeuille est calculé pour l'ensemble du Fonds en fonction du moindre des souscriptions ou des produits de la vente de titres de l'exercice, exclusion faite de la trésorerie, des billets à court terme et des obligations assorties d'échéances à l'achat d'au plus un an, divisé par la valeur moyenne des titres en portefeuille pour l'exercice. Le taux de rotation des titres en portefeuille du Fonds est un indicateur de la fréquence de remplacement des placements du Fonds par le conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais de négociation payables par le Fonds sont élevés au cours d'un exercice et plus il est probable qu'un porteur réalisera des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du Fonds.

Fonds alternatif fondateurs Venator

Sommaire du portefeuille de placements (au 30 juin 2022)

Le présent sommaire du portefeuille de placements peut varier en raison des opérations en cours sur les titres en portefeuille du Fonds. Une mise à jour trimestrielle est disponible. Afin d'en obtenir un exemplaire, vous être priés de consulter notre site Web à l'adresse, www.venator.ca/resources, ou de nous joindre par téléphone au 416-934-7998 ou par courriel à info@venator.ca.

| | % de la valeur liquidative | | | % de la valeur liquidative | | |
|---|----------------------------|--------------|-------------|--|--|-------------|
| RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE | | | | | | |
| Canada | 16,72 | | | Uber Technologies Inc. | | 5,4 |
| États-Unis | 54,82 | | | Polaris Infrastructure Inc. | | 4,5 |
| RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE | | | | | | |
| Actions | 71,00 | | | RingCentral Inc. | | 4,4 |
| Options | 0,54 | | | Belden Inc. | | 4,0 |
| Bons de souscription | 0,00 | | | WESCO International Inc. | | 4,0 |
| Titres à revenu fixe | 0,00 | | | NorthWest Healthcare Propert Real Estate Invest Trust | | 3,7 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 0,00 | | | Inotiv Inc. | | 3,7 |
| RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE | | | | | | |
| Actions américaines | 59,88 | | | Skechers U.S.A. Inc. | | 3,7 |
| Actions canadiennes | 19,93 | | | WillScot Corp. | | 3,6 |
| Options américaines | 0,54 | | | Nanalysis Scientific Corp. | | 3,3 |
| Bons de souscription | 0,00 | | | The Lovesac Co. | | 3,1 |
| Obligations | 0,00 | | | Red Violet Inc. | | 3,0 |
| Actions américaines vendues à découvert | (5,60) | | | M/I Homes Inc. | | 3,0 |
| Actions canadiennes vendues à découvert | (3,21) | | | K-Bro Linen Inc. | | 2,7 |
| TOTAL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE (CAD) | 14 062 226 \$ | | | Caesarstone Sdot-Yam Ltd. | | 2,5 |
| RÉPARTITION SECTORIELLE | | | | | | |
| | % de la valeur liquidative | | | Porch Group Inc. | | 2,3 |
| | Acheteur | Vendeur | Net | Vermilion Energy Inc. | | 2,3 |
| Consommation discrétionnaire | 14,8 | (0,7) | 14,1 | Griffon Corp. | | 2,3 |
| Biens de consommation de base | 0,0 | 0,0 | 0,0 | ZipRecruiter Inc. | | 2,3 |
| Énergie | 2,3 | (2,2) | 0,1 | iShares S&P/TSX Capped Energy Index ETF | | (2,2) |
| Services financiers | 1,6 | (1,3) | 0,3 | Skyline Corp. | | 2,2 |
| Soins de santé | 7,3 | 0,0 | 7,3 | Bluelinx Holdings Inc. | | 2,1 |
| Produits industriels | 29,5 | (2,1) | 27,4 | Masonite International Corp. | | 2,0 |
| Technologies | 12,4 | (2,5) | 10,0 | Splunk Inc. | | 2,0 |
| Matières premières | 1,9 | 0,0 | 1,9 | Converge Technology Solution | | 2,0 |
| Immobilier | 3,7 | 0,0 | 3,7 | 25 PRINCIPAUX TITRES EN PORTEFEUILLE (% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE) | | 76,3 |
| Services de communication | 2,3 | 0,0 | 2,3 | | | |
| Services publics | 4,5 | 0,0 | 4,5 | | | |
| TOTAL | 80,3 | (8,8) | 71,5 | | | |